



## Séance extraordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil de la mairie, située au 204, rue Principale à Saint-Basile-le-Grand, à 17 h 00, le 13 février 2023, conformément à la Loi sur les cités et villes.

**Sont présents :**

Monsieur le maire Yves Lessard;  
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier;

Madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe et madame Geneviève Noël, avocate et greffière adjointe.

**Est absent :**

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général

2023-02-044

**RÉSOLUTION**

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement n° 1199 autorisant une dépense et un emprunt de 1 475 000 \$ relatif à la correction des raccordements inversés sur diverses rues
3. Modification à la résolution n° 2023-01-013 - Renouvellement de contrat - Assurances de dommages - 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2023
4. Période de questions et réponses
5. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-02-045

**RÉSOLUTION**

Adoption du Règlement n° 1199 autorisant une dépense et un emprunt de 1 475 000 \$ relatif à la correction des raccordements inversés sur diverses rues

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1199;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par madame Kim Méthot,



ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 1199 autorisant une dépense et un emprunt de 1 475 000 \$ relatif à la correction des raccordements inversés sur diverses rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-046

**RÉSOLUTION**

Modification à la résolution n° 2023-01-013 - Renouvellement de contrat - Assurances de dommages - 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2023

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n° 2023-01-013 lors de la séance tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE Beneva a procédé à des ajustements de prime en indexant la valeur des bâtiments de 6 %;

CONSIDÉRANT QUE cette charge rétroactive de 52,32 \$, taxes incluses, a été transmise après l'adoption de la résolution n° 2023-01-013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution n° 2023-01-013 en conséquence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2023-01-013 afin de verser à Beneva la somme de 52,32 \$, taxes incluses, constituant l'ajustement de la prime de la Ville pour le bloc A (assurances biens, bris d'équipements et délits).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (17 h 04 - 17 h 05)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2023-02-047

**RÉSOLUTION**

Levée de la séance

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard  
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière et directrice générale adjointe